



Dernière heure : la discrimination persistera sur les pensions alimentaires !

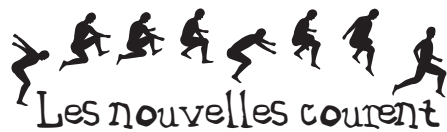
La Soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

14 juin 2006

Numéro 241

Par l'équipe du Collectif



Règlements de l'aide sociale à l'horizon

Plusieurs d'entre vous aurez vu passer récemment une campagne d'appuis menée par l'ODAS, de Montréal, pour demander à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Michelle Courchesne, de procéder par une commission parlementaire avec consultation publique pour l'étude du règlement à venir de l'aide sociale. En effet, la publication de ce règlement serait imminente, probablement pour la semaine prochaine, en plein été, quel manque de respect ! Celui-ci viendra indiquer comment se concrétisera la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* qui a été adoptée l'an dernier pour remplacer la loi sur l'assistance-emploi.

Le Collectif a appuyé la démarche de l'ODAS. La procédure habituelle fixe un délai d'un certain nombre de jours où il est possible de réagir au projet, après quoi le projet entre en vigueur. Dans un cas aussi complexe que l'aide sociale, le diable est dans les détails... et il est souvent dans les règlements. Nous avons réclamé l'an dernier l'étude simultanée du projet de loi et du projet de règlement, une demande faite régulièrement par les groupes sociaux à chaque nouvelle loi sur l'aide sociale depuis la première, en 1969.

Ceci dit, attention, comme nous l'indiquions dans notre mémoire de l'an dernier : « Même si le règlement était déposé, les pouvoirs discrétionnaires accrus conférés au ministre par le projet de loi échapperaient à l'examen du règlement, ce qui est très préoccupant. Le projet de loi introduit un certain nombre d'articles de cet ordre sur lesquels les règlements n'apporteront pas d'éclaircissements. Ces articles font référence à des normes administratives non réglementaires qui seront établies par le ministre. Il faudrait donc aussi connaître ces normes.»

Pensions alimentaires, médicaments, indexation, budget 2006-2007, règlement de l'aide sociale

Zéro de conduite !

Bonjour tout le monde ! La session parlementaire du printemps 2006 est en train de s'achever sur un cumul de mauvaises nouvelles qui continuent d'associer inaction et discrimination : rien sur l'indexation, rien sur les médicaments, et aujourd'hui un rapport sur les pensions alimentaires qui recommande de continuer de déduire partiellement les pensions alimentaires des prestations d'aide sociale et de l'aide financière aux études (voir le chef d'oeuvre de communiqué gouvernemental en langage trompeur sur le <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Juin2006/14/c9078.html> et la réaction conjointe de plusieurs regroupements qui sera sur notre site Internet). Le port de l'épinglette au carré rouge est terriblement de mise. Nous vous invitons à protester par les moyens qui sont à votre disposition. Nous avons écrit hier aux membres de l'Assemblée nationale et au Premier ministre. Nous publions également aujourd'hui notre analyse annuelle détaillée du budget du Québec 2006-2007 (voir sur notre site Internet et en page deux de ce bulletin). Vous pouvez utiliser et citer ces documents au besoin.


Lettre aux parlementaires

Dans notre lettre aux parlementaires d'hier, intitulée «L'inaction devient de la négligence !», la remarque suivante, faite à propos de l'accès aux médicaments, pourrait s'appliquer aussi à l'indexation et aux pensions alimentaires :

« Neuf ans de représentations citoyennes constantes auprès de deux gouvernements différents n'ont pas suffi à régler cette injustice, pour les quelque 250 000 personnes à l'aide sociale qui continuent d'en être privées. Il nous fait mal au cœur de constater la cohabitation effarante d'ordres de grandeur différents dans cette société à deux vitesses. D'une part il semble impossible en neuf ans de débloquer les 17 M\$ de fonds publics nécessaires pour cette mesure de base qui serait utile à des centaines de milliers de personnes qui n'ont rien. D'autre part, l'impact récurrent des baisses d'impôt depuis 2000 dépasse maintenant les 4 G\$ par année. Combinées aux baisses d'impôt fédérales, elles retournent désormais aux familles du cinquième le plus riche de la population l'équivalent moyen d'une prestation d'aide sociale par année en revenu net supplémentaire. Drôle de société où des fonds publics contribuent à augmenter les écarts entre plus riches et plus pauvres et à concentrer la richesse en peu de mains alors que des actes médicaux de prescription ultra bien rémunérés sont annulés par l'incapacité de payer de ceux et celles à qui ils s'adressent. C'est, comme on dit, « le bout du bout » ! »

Pourtant ce sont les petits bobos des médecins spécialistes qui occupent, à coups de millions, de pleines pages de publicité dans les journaux depuis quelques semaines, y compris aujourd'hui.

Une dureté inacceptable du Premier ministre

La lettre au Premier ministre, aussi disponible sur notre site Internet, lui rappelle que «les dénis et les contournements passeront à l'histoire tout comme les gestes faisant la preuve du sens de l'État et du sens de la réalisation effective des droits des personnes qu'on serait en droit d'attendre d'un gouvernement de bonne stature dans une société démocratique» et que l'histoire ne sera pas dupe. Les plus pauvres non plus. 

Le budget du Québec 2006-2007

Une analyse en dix points et une proposition

Si «LE QUÉBEC DE DEMAIN SE DESSINE AUJOURD'HUI», comme le dit le ministre des Finances dans le budget du Québec 2006-2007, il s'agit d'un Québec sans une partie de sa population, qu'on laisse en marge du développement.

Une fois la poussière retombée, après avoir reclassé les mesures annoncées selon leurs impacts, après avoir vu leur réception par les différents observateurs de la scène politique, que retenir de ce budget ? Le Collectif publie chaque année une analyse détaillée où les mesures de l'année sont comparées à celles de tous les budgets depuis 1998, ce qui fournit un outil de référence complet, publié aujourd'hui sur notre site Internet.

«Pour dépasser les premières impressions, explique le document, il faut en quelque sorte **éplucher le budget**, autrement dit, lui **retirer ses emballages superposés** et considérer ce qu'on en apprend à chaque étape.» Voici en bref ce que donne cette lecture cette année.

1. La dette publique est en vedette avec l'institution du Fonds des générations. La mise en place de ce Fonds est saluée comme la mesure qui fera passer ce budget à l'histoire. C'est la couche la plus visible, celle qui se mérite un cahier spécial dans la documentation budgétaire. Ceci en passant sous silence les déficits humains accumulés.

2. Bien plus qu'un budget libéral, c'est le **budget des «lucides»** et ainsi, un **budget trans-partisan** qui aurait très bien pu être le fait d'un des autres partis de l'Opposition. Les premiers mots du *Discours* du budget sont pratiquement ceux du *Manifeste* des lucides.

3. Une fois la couche «lucide» ôtée, on trouve un **budget pré-préélectoral**. C'est la dimension qui a le plus, sinon uniquement, intéressé certains journalistes. Cette partie du budget prépare la prochaine élection en cultivant le contentement et en limitant le mécontentement.

4. On aperçoit ensuite assez facilement les ficelles de l'**opération de marketing** que constitue nécessairement l'annonce d'un budget public. Parmi les ficelles : le vocabulaire référant à la discipline, à la rigueur, à la responsabilité et à la prospérité.

5. Il faut plus d'attention pour apercevoir une couche plus profonde et non moins réelle du budget, soit la **lente progression du support gouvernemental à la concentration de la richesse**. Les mesures diminuent la solidarité fiscale (moins d'impôt, plus de tarifs, part plus grande aux revenus des entreprises publiques) et les dépenses tout en continuant de neutraliser les bons côtés du budget Séguin 2003-2004.

6. C'est alors qu'on peut réaliser que **les personnes les plus pauvres sont les plus grandes perdantes de ce budget**, malgré des annonces intéressantes en logement social. Les deux mesures de réduction d'impôt aux particuliers y contribuent :

a. le **crédit d'impôt** pour le maintien à domicile favorise les personnes âgées plus en moyens en levant les plafonds et en améliorant le taux du crédit d'impôt et il pénalise les plus pauvres avec

l'introduction d'une franchise de 300 \$ qui en empêchera plusieurs de recourir à des services nécessaires;

b. la **déduction pour les travailleurEs** installée en 2005-2006 et doublée en 2006-2007, non remboursable, avantage en proportion de leur revenu les travailleurEs qui paient de l'impôt, ne touche pas les travailleurEs à faible revenus, non en mesure de payer de l'impôt... et a été carrément retirée en janvier 2005 aux travailleurEs qui recevaient de l'aide sociale ! Cette mesure installée sur deux budgets réussit à avoir à terme un impact annuel d'un demi-milliard de dollars en redistribution inégalitaire des avoirs publics, faisant la preuve qu'il aurait été possible d'investir le même montant avec un objectif de réduction d'écarts. Elle a été reprise dans le budget fédéral.

7. À 543 \$ par mois ? Une grande gêne s'installe, dans les deux sens du terme. Rien ne vient corriger trois discriminations persistantes : la demi-indexation des prestations d'aide sociale des prestataires jugés sans contraintes sévères à l'emploi, le déni de leur droit perdu à l'accès gratuit aux médicaments prescrits, la récupération des pensions alimentaires à l'aide financière aux études et à l'aide sociale.

8. Pendant ce temps **les loups hurlent et réclament encore plus**. Dans le *Globe and Mail*, le journaliste Conrad Yakabuski trouve trop sociale la déduction pour les travailleurEs et d'indiquer que le montant utilisé pour cette déduction aurait mieux fait de servir à ramener le taux du palier supérieur d'imposition au niveau de celui de l'Ontario. Il réclame une part plus grande pour les riches et les professionnelLEs à hauts revenus dont le Québec a besoin, dit-il, pour assurer la santé et l'éducation et qu'il fait fuir avec ses budgets dits sociaux. Faut-il céder au chantage des loups ?

9. Entre l'avidité sans limite d'une minorité et l'obligation de tendre vers un Québec sans pauvreté inscrite dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui impose de figurer d'ici 2013 parmi les États industrialisés où il y a le moins de personnes pauvres, **où est l'espace des prochains pas ?**

10. Au moins deux défis cruciaux attendent les humains sur la planète Terre dans les prochaines décennies : **la réduction des inégalités de conditions de vie entre riches et pauvres et la protection de la planète comme milieu de vie.**

Une proposition. Le temps pourrait être venu de construire un **consensus autour d'un objectif de réduction d'écarts**. Accompagné d'indicateurs permettant d'en suivre la progression annuelle, un principe budgétaire d'amélioration prioritaire du niveau de vie du cinquième le plus pauvre de la population sur celui du cinquième le plus riche pourrait faire beaucoup pour générer le souci d'un Québec riche de tout son monde. Comment y arriver ? Il faut sûrement à tout le moins le vouloir à plusieurs et donner à cette volonté visibilité, crédibilité et force du nombre.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040/ Télécopieur: (418) 525-0740

www.pauvrete.qc.ca